



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Mardi 16 février 2021	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 13 : Couvert (Temp. : -10 °C)		Ventoux: 24 km/h (Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 2 : Neige (Variante 2 s) Courses 3 à 13 : Neige (Variante 3 s)			
Nombre de courses	13	Courses de qualification	Inscriptions totales	100/104
Total des paris mutuels	376 083 \$			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Hughes, Larry (CAR)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- À la suite du rejet par le CACC de l'appel introduit par Tyler Jones concernant la décision SB 1106315 imposant une suspension de conduite de trois (3) jours pour infraction à la règle 22.05.01 (h) de la CAJO (frapper ou accrocher les roues d'un autre sulky) alors qu'il conduisait PANTHEON SEELSTER dans la cinquième course à Rideau Carleton Raceway le 5 novembre 2020, la sanction a été réinstaurée. M. Jones écope d'une suspension de conduite de trois (3) jours (du 16 au 18 février inclusivement) (numéro 1154524).
- Cinq (5) chevaux ont été retirés ce soir en raison des conditions météorologiques.
- Retrait précoce par les juges (inadmissible) de PLAYIN FOR KEEPS de la troisième course (règle 22.34 de la CAJO - test de Coggins invalide).
- Les chevaux suivants ont été inscrits au programme HPIE et ont reçu du Lasix avant la course : SOS JUSTIFIED dans la première course, SANTANNA TONY dans la quatrième course et SHADOW MARGEUX dans la treizième course; décision annoncée au public.
- À la suite du rejet par le CACC de l'appel introduit par Guy Gagnon concernant la décision SB 1108800 imposant une suspension de conduite de dix (10) jours et une

sanction pécuniaire de 300 \$ pour infraction aux règles 22.23.01 (c) (stimulation agressive) et 22.23.03 (e) (marquer un cheval), et compte tenu de la directive découlant de la politique 5-2009 prescrivant la sanction, alors qu'il conduisait SOS JUSTIFIED dans la troisième course à Rideau Carleton Raceway le 20 août 2020, la sanction a été réinstaurée. M. Gagnon écope d'une suspension de conduite de dix (10) jours (du 22 février au 3 mars 2021 inclusivement) et recevra une sanction pécuniaire de 300 \$ (numéro 1156370).

Courses :

- Tyler Jones dispensé d'une course, car il subit une suspension de conduite.
1. Rien à signaler.
 2. Le conducteur du n° 3 MORTGAGE MY VILLA, Clarke Steacy, a été rappelé de l'exigence concernant l'utilisation de l'action du poignet uniquement lors de la stimulation. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. On a réitéré au meneur du n° 3, « LMC MASS GEM » (Jacques Beaudoin), qu'il devait garder les pieds dans les étriers. Rien à signaler.
 7. Le n° 1, « QUEENJANE BLUECHIP », est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance (l'entraîneur en a été averti). Rien à signaler.
 8. Le conducteur du n° 7, WILD RIVER COYOTE (Guy Gagnon), a été rappelé de l'exigence concernant l'utilisation de l'action du poignet uniquement lors de la stimulation. Rien à signaler.
 9. Examen de la performance du n° 1 SG GOLIATH KING (Pascal Berube) qui a perdu son allure et a été dépassé par le n° 6 ABC MUSCLES BOY (Robbie Robinson); Le n° 1 a terminé cinquième et a été classé sixième (règle 22.27 de la CAJO - bris d'allure avec chevauchement à la ligne d'arrivée et défaut de perdre continuellement du terrain en perte de foulée); après la course, M. Berube a déclaré que son cheval avait été frappé par le fouet du conducteur du n° 5 WILDWILD MEN (Guy Gagnon), ce qui n'a pas été vérifié après examen de la vidéo.

Examen des bris d'allure du n° 2 AIM HIGH HANOVER (Jacques Beaudoin) et du n° 9 SAVINI (Marie-Claude Auger) après le départ; pas d'interférence du n° 2 sur le n° 9.
Rien à signaler.

Le juge au départ discutera avec le meneur du n° 8 RAISING RUSTY (Stephane Pouliot), au sujet de la règle concernant le défaut de se placer ou de rester en position à la barrière.

Vidéo : Pas disponible en raison de difficultés techniques.
 10. Rien à signaler.
 11. Le n° 1, OSIRIS BLUE CHIP, est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance (l'entraîneur en a été averti). Rien à signaler.
 12. Rien à signaler.

13. Reprise en raison d'un équipement brisé (bouchons d'oreilles) sur le numéro 3, DYLANS BANK. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 1 - Le numéro 2 SIN CITY SHARK (1 réclamation) pour 10 000 \$ par Jamie Copley and Mark Smith (Mandy Archer, entr.).
- Course 3 - Le numéro 3 KEYSTONE PRESTIGE (1 réclamation) pour 7000 \$ par Andre Larocque (Claude Beausoleil, entr.).
- Course 13 - Le numéro 9 BIG PETES STYLE (1 réclamation) pour 12 000 \$ par Matthew McDonald, Anne-Marie Demers et Gino Bilodeau (Anne-Marie Turenne, entr.).